

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



N° d'enregistrement : 2021-5199

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Date de réception : 04/03/2021

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Dossier complet le : 04/03/2021

1. Intitulé du projet						
Projet de requalification urbaine du centre-	rille de St Pierre Montlimart - commune de Montrevault-sur-Evre (49)					
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)					
2.1 Personne physique						
Nom	Prénom					
2.2 Personne morale						
Dénomination ou raison sociale	Commune de Montrevault-sur-Evre					
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Christophe DOUGE - Maire					
RCS / SIRET 2 0 0 0 5 4 3	0 2 0 0 1 9 Forme juridique Collectivité locale					
Joigne	z à votre demande l'annexe obligatoire n°1					
	u des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et imensionnement correspondant du projet					
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie					
_	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Périmètre opérationnel de près de 6 ha avec une surface de plancher pour des					
d'aménagement b) Opérations	constructions nouvelles d'environ 13 000 m² sur une échéance de plus de 10 ans.					
d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha ou,	- Nomenclature ICPE : 2910 - 2.9. Divers - A2 : Projet de chaufferie biomasse combinée					
	nune chaudière gaz naturel, d'une puissance thermique totale > à 1MW et < à 50MW					
1 2	soumis à Déclaration avec Contrôle Régulier)					
	4. Caractéristiques générales du projet					
Doivent être annexées au présent formule	aire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire					
4.1 Nature du projet, y compris les éventu						
	t au réaménagement des espaces publics et à la constitution de nouveaux îlots bâtis					
Phase 1 : aménagement des espaces public	uration du foncier du centre bourg de St Pierre Montlimart.					
	s - place du 11 novembre (parvis sud de l'église) avec démolition de la salle paroissiale					
et du local SDF + traitement de la partie nor	d de l'av. du Parc (RD752) + Construction d'un bâtiment (R+2) avec commerces en					
RDC et programme de logement social à l'étage - Démolition d'une maison individuelle Phase 3 : aménagement du futur "parvis" de l'équipement commun hôtel de ville / médiathèque, dont la construction est prévue						
sur une grande partie sur l'ancien site indus	·					
	l'avenue du Parc (RD752) et des abords d'un îlot dédié à des bureaux d'activité, voire					
	sur un ancien garage et hangar. Leur dépollution et démolition sont prévues. e déléguée, du bureau de Poste, de 2 maisons individuelles et anciens hangars pour					
	ension de l'EHPAD et aménager un parc urbain.					

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

- 1. Rayonnement du territoire et unification du bassin de vie en affirmant Montrevault-St-Pierre, comme centralité de la commune nouvelle de Montrevault-sur-Èvre, par l'amélioration du cadre de vie des habitants et la rénovation des équipements publics.
- 2. Requalification de la RD752 afin d'apaiser la circulation et de sécuriser les traversées : pacification indispensable à la reconquête de la partie Est du bourg.
- 3. Création d'une dynamique commerciale et économique par la création de cellules dédiées à de petits commerces et d'un îlot permettant l'implantation et repositionnement d'activités tertiaires ; l'aménagement favorisera l'installation de marchés.
- 4. Création de logements pour que le centre bourg soit dynamique et offre une mixité d'usage.
- 5. Gestion qualitative des espaces publics faisant place aux mobilités douces, (voies cyclables prévues) à l'appropriation des lieux par déambulation ou pause détente en restructurant des espaces aujourd'hui peu valorisés (anciennes friches, peu de végétation...)
- 6. Création de nouveaux équipements publics fédérateurs : hôtel de ville et médiathèque/ludothèque A moyen terme : extension de l'EHPAD, projet d'éventuel repositionnement du pôle santé...

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Travaux préalables : reprise des réseaux (assainissement, eau potable, gaz)

Phase 1 : place St Pierre : réduction de l'emprise de la place haute, léger dévoiement de la chaussée de la rue du commerce, réorganisation des stationnements, création de plantations d'arbres, d'arbustes...

Phase 2:

Place du 11 novembre : retour du végétal via la création d'un boulingrin une terrasse en bois en son centre. L'aménagement prévoit la démolition des bâtiments communaux (toilettes et salle associative et local SDF).

Tronçon avenue du Parc et rue du château et leurs abords : réduction à 5,60 mètres du gabarit de la route départementale sur son côté Est pour créer du stationnement, un trottoir et une piste cyclable

Construction d'un immeuble R+2 prévoyant une dizaine de logements et 3 ou 4 cellules commerciales.

Phase 3:

Création d'un équipement mixte hôtel de ville / médiathèque-ludothèque en R+1.

L'emprise foncière dédiée au projet est d'environ 2 500 m². Définition du programme en cours

Phase 4:

Création d'un immeuble dédié à des services privés, sur un îlot d'environ 1 500 m². Définition du projet privé en cours.

Phases conditionnelles : à définir plus précisément avec le temps

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation pour le projet d'aménagement (espaces publics, équipements...).

Par contre, la potentielle création d'une chaufferie bois (réseau de chaleur) fera l'objet d'une demande ICPE dont les éléments d'exploitation seront détaillés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). Demande de permis d'Aménager (mai 2021) puis divers permis de démolir, enfin, des permis de construire pour les divers pâtiments à créer.								
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	projet et superficie globale de l'opéra leurs caractéristiques	tion - préciser l	es unités de mesure utilisées Valeur(s)					
Périmètre global de l'opération (incluar privatives) :		ities	59 387 m ²					
Surface véritablement concernée par le impactées par le projet, ainsi que la sur		rivatives non	50 777 m² dont 35 848 m² cadastrées, et 14 929 m² d'espaces publics					
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long ° _	_'"_ Lat ° ' " _					
Montrevault sur Evre, commune déléguée de St Pierre Montlimart, périmètre compris entre la rue du commerce, la rue du centre, l'avenue de la croix verte, l'avenue du Parc et la rue du Château	Pour les catégories 5° a), 6° a), ket c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	Long ° _	_'"_ Lat°'"_ _'"_ Lat°'"_					
Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non X 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non X environnementale ?								

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?			Présence de 2 zones de présomption et prescriptions archéologiques - demande de diagnostic anticipé, en cours auprès de la DRAC.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	X		Etude de pollution réalisée en 2020 sur l'ancienne friche industrielle ERAM et ancien site de maçonnerie. 2 secteurs réduits de pollution identifiés ; dépollution prévue avec l'aménagement du site
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	×		Recours aux matériaux pour la réalisation des nouvelles constructions et réfection de voirie et espaces publics
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Site aujourd'hui très minéral. Peu de végétation sur l'ancien site de maçonnerie : presque l'ensemble du site est recouvert de dalles béton ou ciment. L'ancien site Eram est aujourd'hui une friche laissé à l'état de "champ", sans végétation. L'aménagement du reste du projet se fera sur des zones déjà urbanisées et imperméabilisées. Le projet fait la place belle à la végétalisation (boulingrin, parc urbain) qui ne pourra être que plus positif en termes de continuité écologique ou habitats faune, flore etc. qu'à ce jour.
Milieu naturel			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Non, l'ensemble du site est en zone urbaine : projet de densification et de requalification de centre-ville
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Risque sismique aléa modéré Risque moyen de tassement (anciennes mines d'Or) en limite sud du projet (étude géotechnique G1 réalisée en vue du projet) Risque faible au retrait-gonflement des argiles
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	×		Peut-être dans le cadre du projet de réseau chaleur avec chaudière bois risques analysés, le cas échéant, dans le cadre de la demande ICPE.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	La RD 752 est un axe routier fréquenté, mais du point de vue véhicules voitures / poids-lourds : pas de changements attendus. Le projet prévoit, par contre, plus de flux piétons et cyclables.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?			A priori : amélioration des nuisances sonores : diminution de la vitesse des véhicules sur RD + traitement de la RD avec un enrobé acoustique limitant le bruit

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X		Peut-être dans le cadre du projet de réseau chaleur avec chaudière bois risques analysés, le cas échéant, dans le cadre de la demande ICPE.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×	X	Eclairage public de la voirie ; faible impact
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Dans le cadre du projet de réseau chaleur avec chaudière bois risques analysés, le cas échéant, dans le cadre de la demande ICPE.
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
EMISSIONS	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Lors des travaux et des démolitions de bâtiments

			Présence de 2 zones de présomption et prescriptions archéologiques -
Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	×	demande de diagnostic anticipé, en cours auprès de la DRAC. Activités industrielle ou artisanale remplacée par équipements publics et parc
/ Population	Engandro til doc	X	urbain
6.2 Les incide approuvés			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décri		nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

- 6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):
- L'aménagement du site va nécessiter une remise en état : les dépollutions seront réalisées conformément aux préconisations de l'étude de pollution et en fonction des usages.
- Les canalisations amiantées (AEP) ou faisant l'objet de désordre (EU) seront changées ou réparées : incidences positives pour la santé des habitants et en terme d'optimisation de la station d'épuration
- Les construction sur les secteurs soumis à risque de tassement feront l'objet de complément d'études géotechniques sur la conception de bâtiments (G2).
- Les eaux pluviales seront autant que possible gérées en infiltration naturelle (boulingrin, fosses de plantation....)
- Les végétaux seront choisis dans un objectif d'adaptation au climat (résistance à la sécheresse ; création d'îlot de fraicheur pour les habitants)
- La transformation d'une friche artisanale en parc urbain
- La préservation et réutilisation d'une cuve enterrée existante de 60m3 environ.
- La création de cheminements adaptés pour les piétons et les cyclistes ainsi que la consolidation de commerces, de services et d'équipements en un espace réduit devraient favoriser la réduction des déplacements de proximité en voiture.

-

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments explicités précédemment, le projet ne devrait pas faire l'objet d'une évaluation environnementale. Les points les plus "impactant" ont été ou sont en cours d'étude (pollution, risque tassement du sol, archéologie, réseau de chaleur qui fera l'objet d'une demande spécifique ICPE...) et seront pris en compte dans les aménagements.

L'ensemble du projet est tourné vers une amélioration environnementale du site actuel (cf.6.4) et contribue dans un espace déjà très largement artificialisé à redonner de la place à la nature et à un aménagement vertueux (mobilités douces, énergie renouvelable, commerces de proximité, mixité sociale...).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires						
	Objet					
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×				
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X				
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;					
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;					
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X				
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.					

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet									
- étude géotechnique - étude de pollutions des sols - demande auprès de la DRAC d'avis sur archéologie préventive + demande de diagnostic anticipé									
	9. Engagement et signature								
Je certifie su	r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X							
Fait à	MONTREVAULT-SUR-EVRE	le,							
Signature	03/03/2021 Christophe Dougé								